

Sevrage des veaux laitiers : une dynamique enclenchée depuis 2022

Mars 2026



Une étude financée par



Quelques définitions pour cette étude

Veau sevré : veau vendu entre [2 et 6] mois (61 et 180 jours) pour un autre motif que l'abattage.

Sevreur : exploitation ayant sevré dans l'année au moins 10 veaux nés sur une autre exploitation.

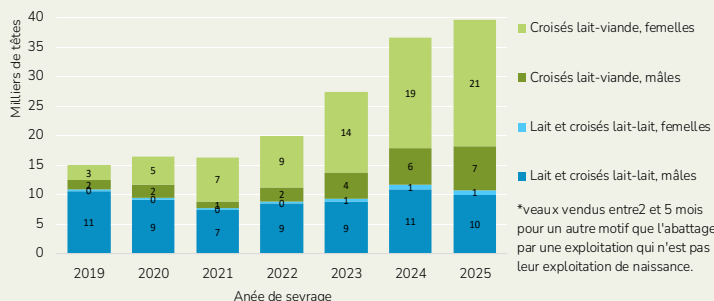
Naisseur-sevreur : exploitation ayant sevré dans l'année au moins 10 veaux nés sur l'exploitation.

Les exploitations doivent avoir conservé les veaux au moins 45 jours pour être considérées comme sevreur. En-deçà, nous estimons que la durée n'est pas suffisante pour sevrer un veau.

Une forte croissance assurée par les femelles croisées lait-viande

Évolution des effectifs de veaux sevrés en ateliers spécialisé* par sexe et race

Source : GEB-Idele d'après SPIE-BDNI, exploitations ayant sevré au moins 10 veaux



Les effectifs de veaux de mère laitière sevrés en atelier dédié ont fortement crû depuis 2019, passant de 15 000 têtes à 39 500 têtes en 2025.

La croissance est assurée principalement par les femelles croisées lait-viande, dont les effectifs sevrés sont passés de 2 500 têtes en 2019 à 21 500 têtes en 2025. Les mâles croisés lait-viande ont également connu une forte croissance, passant de 1 500 têtes en 2019 à 7 500 têtes en 2025.

À l'inverse, les effectifs de veaux de race laitière et mixte sevrés sont restés stables sur la période, entre 7 500 et 11 500 têtes par an.

Des croisés lait-viande abattus en France

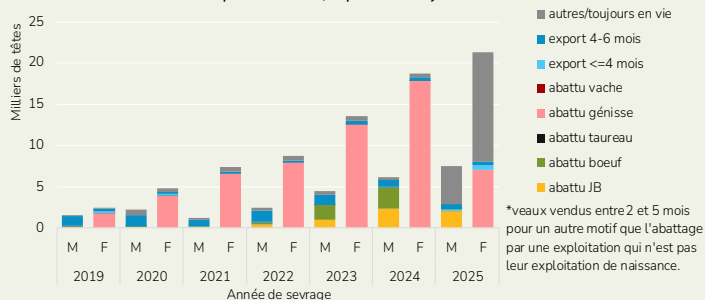
Les veaux croisés lait-viande qui sont sevrés en ateliers spécialisés sont principalement nés dans le Grand Ouest. Sur 29 000 veaux sevrés en 2025, 16 000 sont nés en Bretagne, 4 000 dans les Pays de la Loire et 2 000 en Normandie.

Le sevrage est également majoritairement réalisé dans le bassin ouest, région de concentration d'élevage de veaux de boucherie. Sur les 29 000 veaux, 16 000 ont ainsi été sevrés en Bretagne et 5 500 dans les Pays de la Loire.

Les femelles représentent les trois quarts des veaux croisés lait-viande sevrés en atelier spécialisés.

Devenir des veaux croisés lait-viande sevrés en atelier spécialisé* par sexe

Source : GEB-Idele d'après SPIE-BDNI, exploitations ayant sevré au moins 10 veaux



Ces veaux sont en grande majorité destinés à l'engraissement en France. Sur les 19 000 femelles croisées lait-viande sevrées en 2024, 18 000 ont ensuite été abattues en génisses.

Les 6 000 mâles croisés lait-viande sevrés en 2024 ont été abattus pour 2 500 en taurillon et 2 500 en bœuf. L'abattage est réalisé relativement jeune, généralement avant l'âge de 18 mois, ce qui suppose une conduite intensive en engraissement.

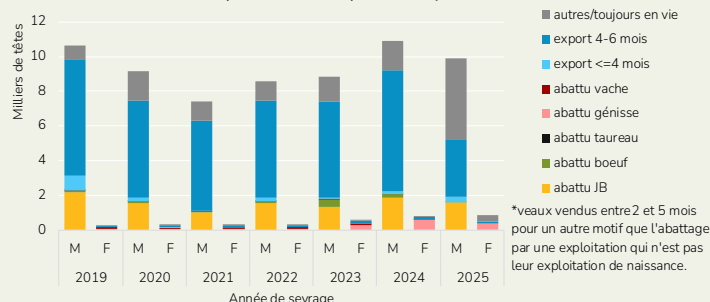
Des veaux laitiers pour l'export

Les veaux de race laitière ou mixte sevrés en ateliers spécialisés sont principalement issus des régions de l'Est. Sur 11 000 veaux sevrés en 2025, 4 000 sont nés en Bourgogne-Franche-Comté, 2 500 en Auvergne-Rhône-Alpes et 1 000 dans le Grand Est. Cette répartition géographique laisse supposée qu'une part conséquente de ces veaux sont de race mixte. **Le sevrage se fait principalement en Auvergne-Rhône-Alpes (6 000 têtes) et en Bourgogne-Franche-Comté (1 500 têtes).**

Les veaux laitiers et mixtes sevrés en atelier spécialisés sont à 90% des mâles.

Devenir des veaux lait et croisés lait-lait sevrés en atelier spécialisé* par sexe

Source : GEB-Idele d'après SPIE-BDNI, exploitations ayant sevré au moins 10 veaux



Ces veaux sont à 60% sevrés pour l'exportation, majoritairement entre quatre et six mois. La production de taurillons à partir de veaux laitiers ou mixtes sevrés représente entre 15% et 20% des animaux chaque année. Le devenir « autre », qui compte pour environ 15% de chaque cohorte, concerne à la fois des veaux exportés après six mois et des veaux toujours en vie en France, destinés par exemple à la reproduction.

Qui sont les sevrés ?

Nombre d'exploitations de sevrage en 2025 (≥10 veaux non nés sur l'exploitation vendus) et nombre total de veaux sevrés		Atelier de veaux de boucherie en 2024		
		NON	OUI <200 veaux abattus	OUI ≥200 veaux abattus
Atelier de veau de boucherie en 2019	NON	120 16 456	15 2 529	
	OUI <200 veaux abattus	7 1 476	13 4 150	
	OUI ≥200 veaux abattus	17 7 331	33 11 432	

En 2025, **205 sevrés spécialisés** (avec achat des veaux et vente d'au moins 10 veaux sevrés) ont été recensés. **L'activité de sevrage n'est dans la majorité des cas (120 exploitations) pas liée à une ancienne activité de veaux de boucherie.** Ces sevrés sans historique d'engraissement de veaux ont sevré en moyenne 137 veaux en 2025. Pour **46 exploitations, l'atelier de sevrage est venu s'ajouter à un atelier de veaux de boucherie préexistant**, de plus de 200 veaux pour 33 d'entre elles. Ces exploitations ont sevré en moyenne 338 veaux en 2025.

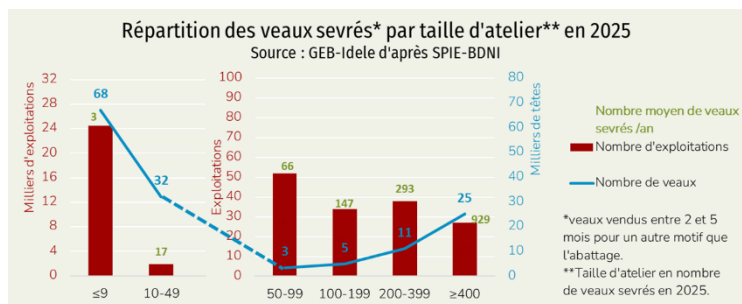
Dans 24 exploitations, l'atelier de sevrage est venu remplacer un atelier veaux de boucherie, qui produisait pour 17 d'entre elles plus de 200 veaux par an. Le nombre moyen de veaux sevrés est du même ordre de grandeur que l'ancienne production de veaux de boucherie : 211 pour les anciens ateliers de moins de 200 veaux et 431 pour ceux qui produisaient historiquement plus de 200 veaux.

Enfin, dans 15 exploitations, **l'activité de sevrage s'est accompagnée de la création d'un atelier veaux de boucherie** qui n'existait pas en 2019. Il n'est à ce stade pas possible de savoir si les deux activités sont menées de front de manière pérenne ou s'il s'agit d'exploitations en transition vers une activité de sevrage exclusive. En 2025, ces exploitations ont sevré en moyenne 169 veaux.

Les veaux sont en moyenne âgés de 25 jours quand ils entrent en atelier de sevrage et en sortent à 125 jours. La durée de sevrage varie cependant de 55 jours à 160 jours. Les exploitations ayant sevré le plus de veaux (de 1 000 à 4 500 veaux sevrés en 2025) sont aussi celles qui ont le plus fort taux de rotation, avec une durée de sevrage de 55 jours en moyenne (entrée à 25 jours, sortie à 80 jours). Ces exploitations sont toutes situées dans le Grand Ouest.

Beaucoup de veaux sevrés dans des exploitations en sevrant peu

Au total, **145 000 veaux peuvent être considérés comme ayant été vendus sevrés en 2025**, toutes races et types d'exploitations confondus, dont 69 000 de mère laitière.

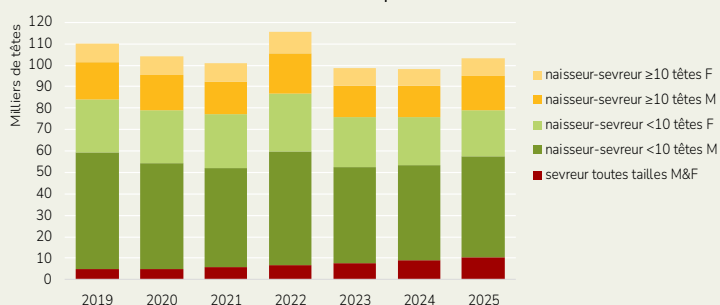


La très grande majorité (**68 000 têtes**) est issue des **24 500 exploitations ayant produit moins de neuf veaux sevrés** (moyenne à trois veaux vendus) en 2025. Parmi ceux-ci, 45 000 sont des veaux allaitants et 17 000 des veaux laitiers ou croisés lait-viande. **Les veaux allaitants représentent également 72% des 32 000 veaux sevrés vendus par des exploitations ayant vendu entre 10 et 49 veaux en 2025** (moyenne à 17 veaux vendus). Enfin, **30% des veaux sevrés sont vendus par les 1% des exploitations ayant sevré plus de 50 veaux.** Ces veaux sont à 92% des veaux de mère laitière.

Environ **100 000 bovins de race allaitante sont vendus en veau sevré tous les ans.** Ils sont à **90% vendus par leur exploitation de naissance.** Les deux tiers de ces veaux sont vendus par des exploitations ayant vendu moins de dix veaux sevrés.

Il pourrait s'agir d'exploitations de petite taille **vendant de très jeunes broutards**, ou de **queues de lot de broutards** qui n'ont pas encore atteint les six mois à la date de la vente du lot.

Évolution des effectifs de veaux allaitants sevrés par type d'atelier
Source : GEB-Idele d'après SPIE-BDNI



Le pic de ventes de veaux allaitants sevrés en 2022 est concomitant de la forte hausse des prix des céréales et pourrait traduire une sortie conjoncturellement plus précoce de broutards du fait du coût des aliments.

Pour en savoir plus

maximin.bonnet@idele.fr



Sevrage des veaux laitiers

Mars 2026

